



INTER-SALONS Saison 2018-2019

Contrat de franchise d'équipe

Date limite: 31 mai 2018

Renouvellement de franchise ou Nouvelle franchise

Nom du joueur propriétaire de la franchise :	
Téléphone 1 :	
Téléphone 2 :	
Adresse courriel (obligatoire) :	
Date de réception et signature du comité :	

FRANCHISE D'ÉQUIPE

- Les franchises sont autorisées et gérées par le comité du circuit Inter-Salons.
- La franchise appartient au joueur dont le nom figure sur le contrat.
- Chaque propriétaire de franchise doit fournir son numéro de téléphone et une adresse de courriel. S'il n'a pas d'adresse courriel, il peut fournir celle d'un joueur de son équipe.
- Chaque équipe doit déposer son formulaire à un membre du comité au plus tard le 31 mai pour avoir une priorité dans le circuit Inter-Salons la saison suivante,
- **La franchise est au coût de 100\$ et doit être payée en entier au plus tard le 31 mai 2018.** Il appartient au propriétaire de la franchise de faire payer chacun de ses joueurs pour répartir le coût de la franchise (20\$ chacun)
- **Chaque franchise doit remettre le paiement de chacun des joueurs (300\$) avant le début du premier programme. Si une équipe veut étaler son paiement, elle doit donner au moins 750\$ en argent avant le début du premier programme et 750\$ en argent au plus tard le 30 septembre. Afin d'éviter des pertes financières, l'équipe aura un joueur non-admissible pour chaque tranche de 150\$ en retard.**
- **Tous les paiements sont non-remboursables et renouvelables chaque saison**

FORMATION DES ÉQUIPES

- Une équipe est composée d'un maximum de 6 joueurs; 5 joueurs réguliers et 1 joueur remplaçant.
- La moyenne totale de l'équipe est basée sur le total des 5 moyennes des 5 joueurs réguliers de l'équipe, excluant le joueur remplaçant.
- Le maximum autorisé est une moyenne combinée totalisant 930 et le minimum est de 860.
- Aucune équipe ne peut aligner un joueur régulier ayant une moyenne inférieure à 150.
- Chaque joueur doit signer un contrat le liant ainsi à son équipe pour la saison entière et le contrat dûment complété et signé doit être transmis et accepté par le comité avant que le joueur ne puisse évoluer une seule partie. Lors de la signature des contrats de chacun des joueurs de son équipe, le capitaine doit s'assurer qu'y figurent également toutes les coordonnées demandées.
- Les contrats des joueurs sont disponibles sur le site Quebecquilles.com, dans la page *Inter-Salons*, sous l'onglet *divers*.
- Toutes les équipes sont dans l'obligation d'avoir un chandail (polo) identique avec l'inscription Inter-Salons sur la manche gauche et ce avant le 30 septembre. Les commanditaires sont aussi admis sur le chandail.
- **En vue de la saison 2018-2019, la moyenne des joueurs sera basée sur la moyenne de la saison précédente dans l'Inter-Salons, en appliquant une baisse maximale de 20 par rapport à sa moyenne initiale. Pour les joueurs n'ayant pas joué dans l'Inter-Salons au cours de la dernière saison, la moyenne sera déterminée par le comité après comparaison avec des joueurs actifs.**